

Après l'annulation en juillet dernier par le tribunal administratif de l'autorisation du projet de retenue collinaire de La Clusaz, **la préfecture de la Haute-Savoie a décidé de ne pas faire appel de cette décision, a-t-elle fait savoir ce mercredi 24 septembre.**

La très controversée retenue collinaire de La Clusaz verra-t-elle le jour ? Fin juillet, le tribunal administratif de Grenoble avait annulé l'arrêté préfectoral portant autorisation environnementale des travaux d'aménagement de la retenue de la Colombière sur la commune de La Clusaz. Deux mois plus tard, ce mercredi 24 septembre, la préfecture de la Haute-Savoie a indiqué qu'elle ne fera pas appel de cette décision.

*"Au vu des motivations de ce jugement, l'État a pris la décision de ne pas interjeter appel",* a annoncé la préfète de la Haute-Savoie, Emmanuelle Dubée, dans un communiqué.

Le tribunal administratif de Grenoble avait **motivé son jugement sur le fond** par une absence de *"raison impérieuse d'intérêt public majeur"*. La juridiction avait donc *"annulé l'autorisation environnementale"* de la préfecture de la Haute-Savoie qui permettait *"le défrichement, la destruction des espèces et le captage d'eau"* sur les lieux du projet.

#### **Un autre projet ?**

Dans son communiqué publié ce mercredi, la préfète de la Haute-Savoie *"invite la commune, si elle souhaite maintenir son projet de stockage d'eau, à déposer une nouvelle demande appuyée sur une étude d'impact modifiée, tenant compte des remarques émises par le juge administratif"*.

Le projet, qui devait voir le jour dans le secteur de plateau de Beauregard dans le massif des Aravis, prévoyait de stocker jusqu'à 150 000 mètres cubes d'eau destinés à la neige artificielle et à l'approvisionnement en eau potable. De nombreuses associations écologistes sont rapidement montées au créneau pour dénoncer les impacts environnementaux du projet et la fuite en avant du tout-ski.

Contacté, le maire de La Clusaz, Didier Thévenet, a *"pris acte de la décision de la préfecture"* et indique ne pas avoir interjeté appel *"dans le respect de cette décision et de l'État de droit"*.

*"Dans un contexte de changement climatique, il est indispensable pour l'avenir de la station de réfléchir à un nouveau projet de stockage d'eau. Nous allons rouvrir le dialogue avec les associations environnementales, la société civile et les partenaires sociaux pour trouver une solution apaisée",* a-t-il poursuivi.

L'édile émet ainsi la possibilité d'une nouvelle retenue collinaire sur la commune, qui respecterait les exigences des différentes parties. *"Il faut que ce projet soit mené le plus vite possible car le besoin est évident",* a-t-il conclu.